

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Lundi 29 avril 2024 – 19 H 00

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Justine FECHOZ, Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT.

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.



Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une motion de soutien aux salariés de l'usine NICHE FUSED ALUMINA. Le point n°4 sera rajouté sur décision unanime des conseillers municipaux.

Madame le Maire demande également à tous les membres du conseil municipal de participer à la manifestation organisée le 1^{er} mai à 10h00 par la CGT en soutien aux salariés de l'usine.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2024 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Jean-Pierre ANDRE demande néanmoins que des précisions soient inscrites dans le PV du 05 avril concernant le coût des vestiaires du stade, et notamment retirer du coût de l'opération les subventions reçues et le FCTVA.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1 – Détermination du nombre de postes d'adjoints après démission d'un adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Madame le Maire expose que Monsieur le Préfet de la Savoie a accepté, le 9 avril dernier, la démission présentée par Monsieur Damien SANTON de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal. Cette démission est devenue effective le 11 avril 2024.

Conformément à l'article L.2122-14 du CGCT, il appartient au Maire de convoquer son conseil municipal afin qu'il se prononce sur le remplacement du poste de troisième adjoint dans un délai de 15 jours :

- Soit il peut être décidé de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'adjoint et de ne conserver que quatre adjoints,
- Soit il peut être décidé de remplacer l'adjoint démissionnaire. Dans ce cas, il doit être fait application de l'article L.2122-7 du CGCT, à savoir une élection au scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Madame le Maire propose de ne pas pourvoir au remplacement du poste de 3^{ème} adjoint et de porter à quatre le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la détermination du nombre d'adjoints au maire à quatre postes au lieu de cinq précédemment.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 9

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (JP. ANDRE, P. BOUVIER, C. PAYOT)

2 - Désignation du correspondant défense

Madame le Maire rappelle que chaque conseil municipal se doit de désigner un « correspondant défense » et d'en transmettre les coordonnées au Préfet.

Ce conseiller municipal est en charge des questions relatives à la défense du territoire, son rôle étant de devenir un interlocuteur privilégié pour l'Etat. Il est destinataire d'informations régulières en la matière et peut être amené à s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et s'occuper du recensement.

Depuis 2020, Monsieur Damien SANTON avait été désigné « correspondant défense ». À la suite de sa démission, acceptée par le Préfet le 09 avril et devenue effective en date du 11 avril 2024, il convient de désigner un nouveau « correspondant défense ».

Monsieur Frédéric MOLINAS est pressenti et se propose pour occuper cette fonction.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas voter au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Frédéric MOLINAS en tant que « correspondant défense ».

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

3 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie, au titre des amendes de police pour des travaux de création d'un plateau surélevé et d'un quai de bus aux normes accessibilité en vigueur sur la RD 990 en agglomération

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la note explicative et le plan des travaux,

Considérant la possibilité de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2024,

Madame le Maire expose que dans le cadre du programme départemental 2024 de réfection de voiries, le Département va refaire la couche de roulement des chaussées rue des chevaliers (entrée d'agglomération nord) et Louis Armand jusqu'à l'intersection de la rue Alphonse de Lamartine.

La Commune de la Bâthie souhaite profiter de ces travaux prévus cette année pour aménager un plateau surélevé et un quai bus accessible aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement permettra d'améliorer l'aspect visuel de cet axe principal du chef-lieu, de sécuriser davantage l'accès au parking du foyer rural et de la salle polyvalente communale, de limiter la vitesse à 30 km/h et de matérialiser correctement cette intersection très empruntée par les automobilistes du quartier.

Madame le Maire précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation des voiries communales et visent à protéger les usagers de la route dont les piétons.

Le coût prévisionnel des travaux envisagés est estimé à 45 000 € H.T.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département de la Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la RD 990 présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel à hauteur de 45 000 € HT,
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de la Savoie l'attribution d'une subvention au taux maximal pour ce projet de sécurisation de la RD 990,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer à entreprendre les travaux avant l'obtention de la subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

4 – Motion de soutien aux salariés de l'usine NICHE FUSED ALUMINA

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Le lundi 22 avril 2024, l'usine NICHE FUSED ALUMINA a été placée en redressement judiciaire. Cette usine est la première établie dans la vallée de la Tarentaise à la fin du 19ème siècle.

La commune de LA BÂTHIE s'est construite autour de cette activité, qui produit du corindon blanc de grande qualité.

Des générations de travailleurs ont fait vivre cette usine, ce qui explique le fort attachement de la population.

A ce jour, 178 emplois sont concernés par la survie de cet établissement, sans compter les emplois dérivés. Un arrêt d'activité serait un vrai traumatisme tant économique que social sur tout le bassin. Et il impacterait la commune, la communauté d'agglomération, le département, la région.

Le pays lui-même sera grandement touché puisque c'est la seule usine en France qui produit du corindon blanc.

C'est plus d'un siècle de savoir-faire qui serait sacrifié sur l'autel de la mondialisation et du profit.

A l'heure où les politiques mettent en avant la nécessité de ré-industrialisation de la France, il serait fort dommageable et inacceptable que la seule usine française ferme ses portes, obligeant les industriels à se fournir ailleurs, principalement en Chine - avec du produit de moins bonne qualité -, ce qui serait un comble et un non-sens vu la politique économique agressive de ce pays qui concourt grandement à la situation difficile que nous connaissons aujourd'hui.

Nous sollicitons tous les acteurs, tant politiques que industriels, pour que tout soit mis en œuvre afin que cette usine ne ferme pas ses portes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPORTE** son soutien aux salariés de l'usine NICHE FUSED ALUMINA de LA BÂTHIE,
- **DEMANDE** aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions acceptables dans le cadre du redressement judiciaire en cours, pour éviter l'arrêt d'activité sur le site.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

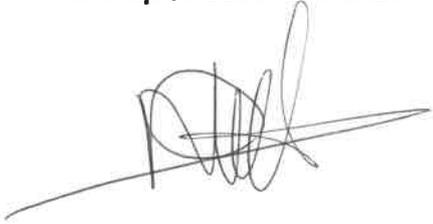
VOTE CONTRE : 0

Questions orales

/

La séance est levée à 19 H 14.

Le Maire,
Monique ROSSET-LANCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Rosset-Lanchet', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Joëlle BANDIERA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bandiera', written over a horizontal line.

Communications des délégations données au maire par le conseil municipal

Décisions :

2024-026	05/04/2024	Convention de mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente au profit de l'association ANACR le vendredi 12 avril 2024
2024-027	15/04/2024	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association Les Amis de la Bailly le samedi 20 avril 2024
2024-028	15/04/2024	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association Team KO Oblimium le samedi 27 avril 2024

Alinéa 4 – marchés à procédure adaptée :

Date engagt	FOURNISSEUR	DESIGNATION	Montant TTC
02/04/2024	ECHOPPE	VETEMENTS AGENTS PERISCO	1 183,68 €
04/04/2024	CRISTAL DISTRIB	PRODUITS ENTRETIEN	2 720,12 €
08/04/2024	LIBRAIRIE BAUGE	COMMANDE LIVRES BIBLIO AVRIL	415,96 €
08/04/2024	ACCROLIVRES	COMMANDE LIVRES BIBLIO AVRIL	439,67 €
09/04/2024	ONF	TRAVAUX ENTRETIEN FORET 2024	44 256,00 €
09/04/2024	ONF	EXPLOITATION BOIS FACONNES 2024	20 757,00 €
09/04/2024	PERRIER SEBASTI	FAUCHAGE VOIRIES COMMUNALES	10 620,00 €
09/04/2024	CORDIER YANN	TAILLE ET ELAGAGE HAIE RTE ENERGIE	7 872,00 €
10/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SUITE RAPPORT CONTROLE TENNIS	406,80 €
10/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SUITE RAPPORT CONTROLE STADE	1 177,20 €
10/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SUITE RAPPORT CONTROLE BIBLIO	541,20 €
10/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SUITE RAPPORT CONTROLE BOULDROME	1 071,60 €
10/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SUITE RAPPORT ECOLE MAT	532,80 €
11/04/2024	GROLLA VERRE	PORTE ARRIERE MAIRIE	4 707,08 €
11/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SALLE PO SUITE RAPPORT CONTROLE	2 371,20 €
11/04/2024	ACOMELEC	TRVX ELECTRIQUE SALLE ASSO SUITE RAPPORT CONTROLE	2 497,20 €
16/04/2024	HUSSON INTERNAT	JEUX MOTO A RESSORT	1 003,20 €
16/04/2024	BCL	TRAVAUX APPART FOYER RURAL	33 870,10 €
16/04/2024	EURO DISTRIBUT	FEUX ARTIFICE 13 JUILLET	7 350,00 €
16/04/2024	REVERS Pascal	ANIMATION BAL 13 JUILLET	700,00 €

Réunion du conseil municipal du 29 avril 2024

Liste des déclarations d'intention d'aliéner auxquelles il a été répondu
(Délégation donnée par le conseil municipal au maire)

NEANT